

2026 DAE 143 Subvention (70.000 euros) à quatorze associations dans le domaine du design, de la mode et des métiers d'art.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le design, la mode et les métiers d'art participent pleinement à l'identité, au rayonnement et à l'attractivité de Paris. À travers l'organisation d'événements ouverts au public, l'accompagnement des professionnels, la transmission des savoir-faire et la valorisation de la création contemporaine, les associations de ces secteurs jouent un rôle essentiel dans l'animation des quartiers et le développement des filières créatives parisiennes.

Dans un contexte marqué par les enjeux de transition écologique, de relocalisation des savoir-faire et de soutien à la création, la Ville de Paris réaffirme son engagement en faveur des acteurs qui contribuent à faire de la capitale un territoire d'innovation, de fabrication et d'excellence.

La présente délibération propose ainsi de soutenir quatorze associations dont les actions participent au dynamisme du design, de la mode et des métiers d'art sur le territoire parisien.

L'« Agence pour la promotion de la création industrielle » (APCI), créée en 1983, reconnue d'intérêt général, œuvre à la promotion du design dans toutes ses dimensions, qu'elles soient économiques, sociales, environnementales ou stratégiques. A travers ; la France Design Week (FDW), le forum « Design, mode d'emploi » et les Frances France design impact awards, l'association favorise l'insertion professionnelle des jeunes designers et promeut un design au service des transitions écologiques et sociétales.

L'édition 2026 prévoit un renforcement de son action sur le territoire parisien.

Afin d'accompagner le développement de ces actions, il est proposé d'attribuer à l'« Agence pour la promotion de la création industrielle (APCI), une subvention de 9.000 euros au titre de l'année 2026 et de signer le second avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs annexée.

L'association « Artisans de Belleville », créée en 2018, regroupe soixante artisans et artistes créateurs engagés dans la valorisation de l'activité artisanale à Belleville. Elle

organisera en octobre 2026 la 11e édition des Journées de l'Artisanat associant portes ouvertes, démonstrations de savoir-faire, tables rondes et expositions.

Cette initiative contribue à promouvoir la fabrication locale, à renforcer la transmission des savoir-faire et à soutenir le dynamisme artisanal de l'est parisien.

Afin de conforter cette dynamique, il est proposé d'attribuer à l'association « Artisans de Belleville » une subvention de 5.000 euros au titre de l'année 2026 et de signer le second avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs annexée.

L'association « C14-Paris » a pour objet l'organisation d'expositions et de conférences dédiées à la céramique contemporaine ainsi que la publication d'ouvrages et la réalisation de films documentaires et artistiques. Elle organise C14-Paris, le salon de la céramique contemporaine. La nouvelle édition du salon se déroulera du 1er au 4 octobre 2026 à la mairie du 14ème arrondissement. Afin de soutenir les actions de cette association, je vous propose de lui attribuer, pour l'exercice 2026, une subvention d'un montant de 6.000 euros et de signer le second avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs annexée.

Créé en 2010, l'« Institut pour les savoir-faire français » est une association œuvrant en faveur de la transmission, de la promotion et rayonnement des métiers d'art. Tout au long de l'année, l'ISFF accompagne les professionnels du secteur, soutient les jeunes issus des écoles parisiennes de métiers d'art, et organise de nombreuses actions de sensibilisation auprès du grand public : Journées européennes des métiers d'art, portes ouvertes, ateliers découverte, ateliers pédagogiques, visites afin de créer des vocations chez les collégiens parisiens.

Par son action en faveur de la transmission des savoir-faire et de l'émergence de nouvelles vocations, notamment auprès des jeunes Parisiens, l'Institut contribue pleinement à la préservation et à la valorisation des filières d'excellence de notre territoire. Je vous propose de lui attribuer une subvention de 7.000 euros au titre de l'exercice 2026 et de signer le second avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs annexée.

L'association « Page(s) », créée en 1997, a pour objet d'assurer la promotion du livre d'artiste et du livre illustré contemporain par la participation à des expositions nationales et internationales, l'organisation de salons, la publication de catalogues. L'association organise un salon de bibliophilie contemporaine à vocation internationale du 27 au 29 novembre 2026 au Palais de la Femme à Paris. Ce salon constitue un des rendez-vous attendus pour les collectionneurs qui apprécient ces rencontres avec les auteurs, artistes et éditeurs venus du monde entier (Belgique, Suisse, Allemagne, Italie, Canada). Afin de soutenir cette initiative, je vous propose d'attribuer à l'association « Page(s) » une subvention de 3.000 euros au titre de l'année 2026.

L'association « Paris Potier », créée en 1995, a pour but de promouvoir les métiers de la céramique dans toute leur diversité au bénéfice d'un large public. L'association regroupe des potiers et céramistes professionnels résidant à Paris et en Ile-de-France. En 2026, les Journées de la Céramique se tiendront du 25 au 28 juin 2026 sur la place St Sulpice, Paris 6ème. Une centaine de céramistes français et étrangers y exposent et commercialisent leurs créations auprès d'un large public. Afin de soutenir cette opération, je vous propose de renouveler l'aide financière apportée à cette association en lui attribuant une subvention de 8.000 euros au titre de l'exercice 2026 et de signer le second avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs annexée.

L'association « Terramiques », créée en 2006, a pour but de promouvoir l'art de la céramique à travers des expositions, salons, démonstrations et ateliers. L'association entend poursuivre le développement de son audience et mener en 2026 de nouvelles actions de communication sur les céramistes soutenus par l'association en direction de publics diversifiés, avec un soutien à la jeune création, et demande une subvention en fonctionnement. Afin de soutenir cette opération qui contribue à promouvoir les savoir-faire et la créativité des métiers d'art parisiens, je vous propose de renouveler l'aide financière apportée à cette association en lui attribuant une subvention de 4.000 euros au titre de l'exercice 2026.

Créée en 1994, l'association « Viaduc des arts Paris » regroupe les artisans et créateurs installés au sein des voûtes du Viaduc des Arts. Elle œuvre au développement, à l'animation et à la promotion de ce site emblématique des métiers d'art parisiens. Le Viaduc des arts constitue aujourd'hui un espace majeur de visibilité pour les savoir-faire artisanaux et contribue activement à l'attractivité économique et culturelle du territoire. Afin d'accompagner son développement et son animation, je vous propose de lui attribuer une subvention de 5 000 euros pour l'année 2026 et de signer le second avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs annexée.

Créée en 1991, l'association « Ateliers cours de l'industrie » assure la promotion et la préservation de la Cour de l'industrie, dernier ensemble de cours industrielles du XIX^e siècle subsistant au cœur du Faubourg Saint-Antoine.

Ce lieu exceptionnel accueille une cinquantaine d'ateliers réunissant artisans d'art, créateurs et métiers rares. Parmi les 55 résidents, figurent trois Meilleurs Ouvriers de France (relieuse, ornementaliste et courtepoinrière), un maître d'art (plisseur), des entreprises labellisées « Entreprise du Patrimoine Vivant » (perruquière, ébéniste), ainsi que des métiers rares comme fabricant d'arcs, imprimeur-typographe, coutelier, ou encore des doreurs, céramistes, plasticiens, restauratrices de papier, scénographes, créatrices de bijoux, sculpteurs, photographes, horlogers, luthier. Véritable symbole du patrimoine productif parisien, il constitue un vivier unique de savoir-faire et participe au maintien d'activités artisanales au cœur de la capitale. À travers ses actions et sa participation aux journées européennes des métiers d'art, l'association contribue à faire connaître cette richesse patrimoniale auprès d'un large public.

Afin de soutenir cette action de préservation, de transmission et de valorisation des savoir-faire, je vous propose d'attribuer à l'association une subvention de 8 000 euros au titre de l'exercice 2026.

L'association « Glass art & design Paris » organise la troisième biennale internationale du verre contemporain Paris 2026 ainsi qu'une programmation culturelle mettant en lumière les métiers du verre et leurs savoir-faire.

Ce salon propose au sein de la Mairie du 14^e une programmation diversifiée, qui met en lumière les œuvres de 30 artistes et professionnels du verre français et internationaux, ainsi que leurs différentes techniques. Les expositions seront accompagnées de démonstrations proposées par les exposants et par des élèves des centres de formation aux métiers du verre, afin de souligner l'importance de la transmission dans ces métiers rares. Afin de soutenir les actions de l'association « Glass art & design Paris », je vous propose de lui attribuer une subvention d'un montant de 4.000 euros au titre de l'année 2026.

Créée en 2020, l'association « Design makes sense » promeut un design socialement et écologiquement responsable. Elle accompagne les professionnels dans l'évolution de

leurs pratiques, favorise le partage de ressources et contribue à structurer une communauté engagée autour des enjeux environnementaux et sociaux. Son action participe pleinement à la diffusion de modèles de création plus durables et s'inscrit dans les ambitions portées par la Ville de Paris en matière de transition écologique. Je vous propose de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 2.000 euros au titre de l'année 2026.

L'association « D'un bijou à l'autre », créée en 2012, regroupe des professionnels du bijou expérimentés, engagés bénévolement pour la promotion du bijou contemporain. Elle fédère les acteurs indépendants et associatifs du monde du bijou et organise des événements publics : expositions, séminaires, conférences, publications. L'association organise un festival international du bijou à Paris pour donner une visibilité rayonnante au bijou en tant que support d'expression et témoin de son époque. Après le succès des éditions 2013, 2017, 2020 et 2023, la 5ème édition du Parcours Bijoux se déroulera du 1^{er} au 31 octobre 2026, avec un nombre accru de partenaires. Une cinquantaine de projets français et étrangers, sélectionnés par un jury composé d'acteurs issus du monde du bijou et de l'art contemporain, participeront à cette nouvelle édition. Les projets seront accueillis dans des galeries, musées et lieux atypiques du Grand Paris. Seront également organisés un colloque à l'université Paris 1 Panthéon- Sorbonne et des workshops.

Afin de soutenir ce nouvel événement très qualitatif, qui permet d'apporter un éclairage important à un secteur sous représenté en France dans le champ de la création contemporaine, je vous propose de lui attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 4.000 euros au titre de l'année 2026.

Ouverte en janvier 2026, la « Manufacture de Belleville », constitue un nouveau pôle de 1 500 m² localisé 37, rue Bisson dans le 20^e arrondissement. Ce lieu a notamment vocation à accompagner les artisans dans le développement de leur activité, à renforcer les coopérations entre acteurs du territoire et à proposer une programmation ouverte aux habitantes et aux habitants.

En favorisant l'ancrage territorial de l'artisanat, la mise en réseau des professionnels et la transition écologique des filières artisanales, la Manufacture contribue à renforcer l'écosystème créatif parisien.

Afin d'accompagner la structuration de ce nouvel équipement et le développement de ses actions, je vous propose de lui attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 3.000 euros au titre de l'année 2026.

L'association « Edition du Lavoir », créée en 2024, a pour objectif de promouvoir l'image imprimée, en particulier la gravure sur cuivre auprès d'un public qui n'aurait pas les moyens d'y accéder sans soutien associatif. L'association prend source à l'atelier René Tazé, localisé à la Villa du Lavoir (Paris 10^e), qui l'accueille gracieusement. L'objectif de l'association est d'une part d'organiser des visites de l'atelier pour des groupes scolaires et seniors ainsi que pour des groupes en association avec le pass culture de la mairie du 10^e arrondissement ; d'autre part, d'inviter de jeunes artistes émergents, qui ne bénéficient pas de réseau ou qui ont des moyens limités de leur proposer une édition, qu'ils pourront mettre à profit pour développer leur activité.

Afin de soutenir le développement de cette association, je vous propose de lui attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 2.000 euros au titre de l'année 2026.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Le Maire de Paris,